



## Retraite anticipée

-----  
Par Sud

Bonjour , j'ai 55 ans reconnue travailleur handicapée ( entre 50 et 80%) depuis 2022 .Je ne travaille plus depuis octobre 2020 . J' ai à ce jour 120 trimestres de cotisés. Puis demander une retraite anticipée ? Merci de vos retours

-----  
Par kang74

Bonjour

Il faut prendre rendez vous avec la CARSAT pou vérifier votre dossier, m'enfin d'après ce que vous dites vous n'avez pas le nombre requis de trimestres cotisés en étant handicapé .

Avoir un nombre minimum de trimestres d'assurance retraite cotisés (tous régimes de retraite confondus)

Et avoir exercé votre activité professionnelle, pendant cette période, en étant atteint d'une incapacité permanente au moins égale à 50 % ou en justifiant d'une situation de handicap comparable (ou, pour les périodes antérieures au 31 décembre 2015, avoir exercé votre activité professionnelle en étant reconnu travailleur handicapé).

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337>]<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16337>  
[/url]

Voir si vous rentrez dans les conditions d'une inaptitude au travail pour partir à 62 ans .